

Compte d'épargne-placement d'entreprise à taux progressif de La Banque de Nouvelle-Écosse

5 novembre 2019

Protection et croissance des liquidités

Le compte d'épargne-placement d'entreprise à taux progressif de La Banque de Nouvelle-Écosse est un compte d'épargne à taux élevé offert exclusivement par des conseillers. Il constitue, pour de nombreuses raisons, un ajout idéal à la section de liquidités du portefeuille de placement de votre entreprise. En voici quelques-unes.

Sécurité

Ce compte permet d'optimiser le revenu d'intérêt tout en protégeant le capital. Il s'agit d'une solution idéale pour placer temporairement des fonds en vue de les réinvestir dans votre entreprise, de financer l'expansion de vos affaires ou, simplement, d'atténuer l'effet des variations saisonnières de vos revenus.

Revenu d'intérêt

Faites fructifier les fonds de votre entreprise grâce à un compte qui offre des taux d'intérêt avantageux, calculés quotidiennement sur chaque dollar.

Accessibilité

Il est important que vous gardiez accès à votre capital, mais cela ne doit pas vous empêcher de toucher des intérêts avantageux. Ce compte permet d'éviter d'engager vos fonds à long terme, car ils sont accessibles dès le lendemain.

À propos de nous

Créés exclusivement pour répondre aux besoins des conseillers et de leurs clients, les Services de dépôt aux conseillers de la Banque Scotia offrent une gamme complète et concurrentielle de produits en dollar canadien et en dollar américain, à savoir les comptes d'épargne-placement (CEP) et les certificats de placement garanti (CPG) émis par La Banque de Nouvelle-Écosse ou l'une de ses nombreuses filiales.

Comptes en dollar canadien		Comptes en dollar américain	
0 \$ à 99 999 \$	1,55 % [†]	0 \$ à 99 999 \$	0,85 % [†]
100 000 \$ et plus	1,70 % [†]	100 000 \$ et plus	1,00 % [†]
(Série A : DYN 6002)		(Série A : DYN 6003)	

Avantages	\$ CA	\$ US
Protection du capital	✓	✓
Taux d'intérêt privilégié	✓	✓
Intérêts quotidiens, versés mensuellement	✓	✓
Fonds accessibles le jour ouvrable suivant	✓	✓
Admissible à l'assurance de la SADC*	✓	X
Aucun solde minimum**	✓	✓
Aucuns frais associés au compte	✓	✓



Pour plus d'information,
communiquez avec votre conseiller.

* Les dépôts sont assurés en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada uniquement s'ils sont en dollars canadiens, ont une durée d'au plus cinq ans et sont payables au Canada.

** Solde maximum – entreprises et personnes morales : veuillez appeler pour faire approuver les placements supérieurs à 50 M\$. Les Services de dépôt aux conseillers de la Banque Scotia sont un secteur d'activité intégré de la division du Réseau canadien qui soutient les conseillers financiers et leurs clients en leur offrant des comptes d'épargne-placement, des CPG et d'autres produits émis par La Banque de Nouvelle-Écosse et ses filiales, y compris la Banque canadienne ADS.

† Les taux annuels s'appliquent seulement à la Série A et peuvent être modifiés sans préavis. Les taux d'intérêt sont les taux annuels en vigueur au 5 novembre 2019 et peuvent être modifiés sans préavis. L'intérêt est calculé quotidiennement sur le solde d'ouverture du compte, en excluant la date de l'achat, et versé mensuellement le dernier vendredi de chaque mois ou, si ce jour est férié, le jour ouvrable qui le précède immédiatement. Pour calculer le taux d'intérêt quotidien, il faut multiplier le taux d'intérêt annuel applicable par le solde d'ouverture quotidien, puis diviser le résultat par 365 (ou par 366, dans le cas d'une année bissextile). D'autres conditions s'appliquent.

Consultez sdc.banquescotia.com pour connaître tous les détails. Les conseillers peuvent recevoir une commission en fonction du solde mensuel moyen du compte.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse